



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue le lundi 16 août 2021 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2021-0057
Adresse :	Lot vacant situé sur la rue de la Station (lot 3 746 048 du cadastre du Québec) (lot vacant situé au nord du 1001-1003, rue de la Station)
Lot :	3 746 048 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser que l'implantation du bâtiment principal soit située à une distance de 5 mètres de la ligne de propriété arrière au lieu d'être située à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne de propriété arrière.
Numéro :	DM-2021-0058
Adresse :	1519, rue des Goélands
Lot :	2 227 290 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser que l'implantation de la galerie latérale gauche existante soit située à une distance de 1,10 mètre de la ligne de propriété latérale gauche au lieu d'être située à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de propriété latérale.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

MESURES SPÉCIALES

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 16 août 2021 à 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
greffe@ville.prevost.qc.ca	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

Donné à Prévost, ce 22^e jour de juillet 2021.

Me Laurent Laberge, avocat
 Directeur général et greffier adjoint